

la côte chalonnaise, la *vincente* a été fondue ; on n'a jamais pensé à faire des sous et du canon, du gros timbre abrité dans le beffroi de Chalon, qui jadis convoquait les magistrats à l'audience, les échevins au conseil, les habitants aux élections des magistrats, aux assemblées de deuil ou de réjouissances publiques, sonnait pour l'ouverture et la fermeture des portes, le *couvre-feu*, et n'a cessé d'annoncer à nos citoyens que l'heure passe toujours immuable, impassible, rapide comme l'éclair, dans les jours de bonheur, comme dans les jours de calamités. — Ce beffroi est, comme tous ceux de la Bourgogne, un monument d'origine flamande dont l'idée fut importée dans nos contrées par les ducs héréditaires de la branche des Valois. C'est un édifice du XIV<sup>e</sup> siècle, architecturé d'une manière sobre mais intéressante, toutefois. Il fut bâti dans un but direct, pour renfermer un timbre d'horloge publique, qui pût servir de signal pour les habitants. Sa voix est donc celle de l'heure, du tocsin, de la fête politique et communale. Il y a peu d'années encore, elle annonçait le balayage public des rues ; aujourd'hui, je crois qu'elle se borne à donner l'heure et à appeler au feu, quand il en est besoin. Je ne décrirai point cette tour octogone, bâtie de briques, du fond rougeâtre de laquelle se détachent de si jolis motifs de profilation. Je me bornerai à redemander avec instances aux magistrats chalonnais, que la translation de la Maison commune n'entraîne pas la perte de ce beffroi situé au cœur de la cité, respectable comme souvenir, comme histoire, comme architecture, comme jalon, propres à indiquer à nos neveux le point occupé par le primitif hôtel-de-ville de Chalon. — On lit au pourtour de la grosse cloche renfermée dans ce clocher l'inscription suivante :

MCCCC ET XIX OV MOIS DE IVILLET FU FET  
 S BATISTA ORA PRO NOBIS † XHS REX VENIT IN PACE  
 DEVS HOMO FACTUS EST